



CE Sud-Est



Mars/avril 2017_{1/3}

1/Approbation du PV du CE de Février et mars 2017 :

La CFDT a voté contre le PV du mois de février 2017, PV dont elle est pourtant à l'origine via le secrétaire du CE.

La CFDT aidé par FO et CFE-CGC ont-ils peur que les salariés s'aperçoivent, à travers les PV, qu'ils sont au service de la direction ?

Le PV de février n'a donc pas été approuvé, le PV de Mars approuvé.

2/ Information/consultation sur le bilan social

A/ Effectif :

La CGT alerte une énième fois sur les conditions de travail du secteur Drive :

Le drive a été créé dans les différents établissements du sud-est, sans aucune embauche : la plupart du temps la direction a demandé aux salariés présents d'aller au Drive.

Une grève a eu lieu à Market Nice Gorbella le 08 avril pour entre autre dénoncer les conditions de travail de ce secteur.

L'effectif des 3 dernières années l'atteste qui reste stable malgré la création du drive.

La CFE-CGC qui n'intervient pratiquement jamais en CE vient au secours de la direction en donnant un exemple de magasin où une création de poste a bien eu lieu.

Nous savons tous pour qui roule la CFE-CGC et le manque d'indépendance de ce pseudo syndicat.

B/ Nombre d'embauches par CDI :

La CGT constate et déplore que le nombre d'embauche en CDI diminue pratiquement de moitié passant de 503 embauches en CDI à 277 en 2016.

C/ Nombre de licenciements pour faute :

La CGT dénonce le nombre trop important de licenciement pour faute (plus de 150). La CGT regrette que la direction refuse de nous donner les chiffres clés établissement par établissement (licenciement, formation, maladie par exemple).

Nous savons tous qu'il y a des disparités importantes entre les établissements et que certaines directions sont beaucoup plus procédurières que d'autres.

D/ Montant des rémunérations :

La CGT dénonce une nouvelle fois la politique salariale de la direction qui privilégie le versement des dividendes à l'augmentation de salaire.

Le salaire moyen d'une catégorie de personnel a même baissé entre 2016 et 2015 !!!!!

E/ Versements effectués à des entreprises extérieures pour mise à dispositions du personnel :
La CGT dénonce une baisse très sensible des versements ces 3 dernières années :

Lors des appels d'offres de ces sociétés, les sociétés de nettoyage et de sécurité, pour avoir le chantier sont obligés de baisser leur rémunération de façon drastique.

Résultat : les employés des sociétés de nettoyage et de sécurité sont très souvent payé au lance pierre et leur de conditions de travail catastrophique dû essentiellement au manque d'effectif.

Carrefour est responsable de la dégradation des conditions salariales et des conditions de travail catastrophique notamment dans les entreprises de nettoyage et de sécurité.

2/ Point sur le contrat de la rédactrice :

CFDT, FO, CFE-CGC PIRE que des patrons !!!!!

Depuis près de 10 ans, le comité d'entreprise du sud-est a décidé de se faire aider par une rédactrice pour l'élaboration du procès-verbal.

Les différents secrétaires qui se sont succédés (FO, CGT, CFTC et maintenant la CFDT) ont toujours salué l'excellent travail fait par la rédactrice.

A noter que la rédactrice n'est en aucun responsable du PV, le secrétaire du CE a la main sur les prises de notes, peut décider de supprimer certaines phrases, peut en rajouter ou modifier le contenu.

Lors du renouvellement du CE, le comité d'établissement a renouvelé sa confiance **à l'unanimité** à la rédactrice pour la période de octobre 2016 à Octobre 2020.

En janvier, les élus CFDT souhaitent prendre un avocat pour faire un contrat et souhaitent intégrer une clause de résiliation à tout moment avec un préavis de deux mois !!!!!

Comment rendre encore plus précaire une personne déjà en précarité !!!!!

Autrement dit, les élus CFDT souhaitent pouvoir se débarrasser de la rédactrice à tout moment. FO et CFE-CGC ont soutenu la position de la CFDT en ne se prononçant pas.

La direction, afin de ne pas engager de frais supplémentaires au CE, se propose de rédiger un contrat. Devant la pression de la CFDT, la direction propose la clause de résiliation dans le contrat.

La CGT est contre toute clause de résiliation avant octobre 2020, cette clause allant à l'encontre de l'esprit du vote d'Octobre 2016.

La CGT souhaite que le secrétaire du CE signe le contrat type de la rédactrice comme la fait l'ancien secrétaire du CE (CGT) en 2013 qui garantit un minimum de droit à la rédactrice sans pour autant léser le CE.

Les élus CFDT aidé par FO et CFE-CGC agissent pire que des patrons.

Nous ne sommes pas étonnés par leur prise de position.

A noter que CFDT, FO, CFE-CGC ne prennent jamais la parole en CE sauf pour défendre leurs « petits avantages » (points activités sociales).

3/ Activités sociales :

A/Baptêmes de l'air :

Nous pensons que la CFE-CGC avait pris de bonnes résolutions et ne profitait plus de sa présence pour faire des activités qui n'intéressaient que l' élu qui pilote l'avion.

La très grande majorité des salariés du sud-est sont totalement indifférents à cette activité qui coûte plus de 10 000 euros.

FO et CFDT ont bien entendu validé cette mascarade.

B/Sortie du var week-end d'avril :

La CFDT a proposé une activité mal ficelée (comme d'habitude) très onéreuse (plus de 40 000 euros).

LA CFE-CGC a rajouté un petit de supplément de 9000 euros pour une activité de deux heures !!!!!!!

CFE-CGC, FO, CFDT sont tombés sur la tête et n'ont plus le sens de la réalité.

La CGT s'était prononcé pour des activités au niveau local 4 fois moins onéreuse avec 4 fois plus de salariés concernés (Marineland, OK Corral, Walibi etc....).

C / Sortie Disney :

Afin d'éviter les dérives du passé (la croisière de la honte) où des élus du CE ont participé à des activités au détriment des salariés ou ont fait profiter leur copain/copine, la CGT souhaite :

-que toutes les inscriptions soient pris en compte et qu'une décision finale soit prise en CE en fonction des inscriptions.

-que tous les membres du CE laissent les salariés profiter de cette activité.

A noter que la représentante de la CFE-CGC qui ne s'est jamais exprimée depuis octobre 2016 a fait savoir son désaccord le plus totale sur cette proposition lors du CE de Février et a été contrainte de revenir sur sa position lors du CE d'Avril 2017.

-que les salariés ayant participé à la croisière et à Disney en 2013 ne puissent bénéficier de cette activité. *Si des places sont vacantes c'est que l'activité est trop onéreuse ou n'intéresse pas les salariés.*

La CGT souhaite laisser les places vacantes plutôt que les activités profitent toujours aux mêmes salariés.

Dernières minutes :

Alors que le CE s'était prononcé sur une activité en Octobre 2017, les élus CFDT ont pris l'initiative de changer les dates sans consultation du CE.

Les élus CGT constatent et déplorent que le CE est très mal géré par les élus CFDT (aidé par FO et CFE-CGC).

Les élus CGT re proposeront des activités locales qui concernent le maximum de salariés comme en 2013 (10 000 euros par région type Marineland, OK Corral, Walibi)